Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

biologique et à l'etiquetage des produits biologiques												
	I.1 Numéro du do	ocument		ETIKAHAN: AND	I.2 Type d'Opé	I.2 Type d'Opérateur						
	FR-BIO-01.250-000	01173.2025.004			∐ Opérateur	☑ Opérateur						
	TOTAL CONSTRUCTION OF THE				u	Groupe d'opérateurs						
es					اقِ							
ir					~							
at	I.3 Opérateur ou	groupe d'opérateur	S		I.4 Autorité co	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle						
lig	Nom	SCEA BIOSEM			Autorité	Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)						
op	Adresse	esse SALAUN Hubert Bodonn				Adresse B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain						
ıts	Pays	29233 Cléder France	Code ISO	O FR	Pays	France	Code ISO	FR				
en	rays	Trance	Code 130	J IK								
Partie I: Éléments obligatoires	I.5 Activité ou ac	.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs										
Él	• Production	roduction										
• Préparation												
tie												
ar	I 6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UF) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil, et											
I	méthodes de pro	.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et néthodes de production										
		• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux										
		Méthode de production:										
– production biologique, sauf durant la période de conversion												
	• (d) Produits ag	nine										
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production:											
	•	on de produits biolo	.			4/.						
	– productio	on biologique avec u	ıne productio	n non biologique		$\langle X \rangle$						
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.											
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité	11 1 40	140 1000 4	04/00/0000				
	Date	12 septembre 2025 18:57:20	Nom et signature	ECOCERT FRANCE	Certificat vala	ible du 12	/ 12/2024 au	31/03/2026				
		+02 (Europe/Brusse	01.01.01									
		ls)										
	Lieu	L'Isle-Jourdain (FR)	4	-X								
		(I K)										

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		biologique et a l'et	iquetage des prot	iuits biologiques						
	II.1 Répertoire des produits									
Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848 Fruits et fruits préparés: Fraise (Plants de fraisiers) Plants et semences: Autres plantes aromatiques ou médicinales - Plant hors sol Plants et semences: Maraichage diversifié - Plant hors sol Biologic										
119	Fruits et fruits préparés: I	Fraise (Plants de fraisiers)			Biologique					
ככ	Plants et semences: Autres médicinales - Plant hors so	Biologique								
	Plants et semences: Marai	Biologique								
lacuitatiis	II.2 Quantité de produits									
CIII T	II.3 Informations sur les terres									
Elements	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs									
rarue II:	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées									
I	Activité	Description de l'activité ou des point 5	activités visées à la partie	I,						
	Préparation	ctivités en tant que Iteur, le sous-traitant ou des activités								
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848									
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant									
	2018/848									
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC										
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf									
			Y							
II.9 Autres informations										
	Seule la version électroniq	que du certificat disponible au .eu/tracesnt/directory/publica	lien suivant : tion/organic-operator/ind	lex1 fait foi.						
	pon// ozgatereerear opa		, organic operator/int	,						